



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Gouvernant de restaurant 2 / gouvernante de restaurant 2

Code fonction

6.19.005

2. But de la fonction

Diriger, organiser, surveiller, participer à la mise en place et la distribution des repas.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la direction du personnel, l'organisation, la surveillance, la préparation et la distribution de repas;
- l'organisation des travaux de mise en ordre, de nettoyage et de lavage de la vaisselle; le contrôle de la lingerie;
- la tenue à jour de l'inventaire des marchandises, l'établissement de commandes à la cuisine centrale ou au magasin;
- éventuellement, la préparation de la salle du restaurant lors de banquets, de réceptions, organisés par la direction;
- l'exécution d'autres tâches requises par les supérieurs hiérarchiques.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	C	E	C	E	Cl. max. 09
Points	15	7	26	11	25	Total 84